

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTES - 4401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 24/09/2024 - 26432 - 2000 D 00194 - 429 707 292 - TERRENA

Déposé au Greffe
le 20 SEP. 2024
sous le N° 26432
RCS N° 000194

Terrena

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PricewaterhouseCoopers Audit

34, place Viarme
BP 90928
44009 Nantes cedex 1
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit

3, rue Emile Masson
CS 21919
44019 Nantes cedex 1
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Terrena

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société coopérative agricole Terrena,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société coopérative agricole Terrena relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société coopérative agricole à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « 2.1 Immobilisations - Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des titres de participation, notamment les modalités liées aux tests de valeur à la clôture.

La note « 2.2 Stocks » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des stocks, notamment la comptabilisation de provisions pour dépréciation lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Les notes « 6.2.1 Provisions réglementées » et « 6.2.2 Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux comptes annuels exposent, par nature, les provisions comptabilisées.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société coopérative agricole, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus ainsi que des informations fournies dans ces notes de l'annexe, et nous avons contrôlé leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société coopérative agricole à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société coopérative agricole ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société coopérative agricole.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société coopérative agricole à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nantes, le 12 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Olivier Destruel

ERNST & YOUNG Audit



Stanislas de Gastines

TERRENA				
ACTIF	31/12/2023		31/12/2022	
	Brut	Amort. et prov.	Net	Net
Capital souscrit non exigé (I)	0		0	0
Frais d'établissement (II)	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles :				
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels et droits similaires	75 320 694	57 392 680	17 928 014	14 049 893
Indemnités de non-rétablissement	809 280	773 455	35 826	43 785
Autres immobilisations incorporelles (2)	10 773 878	53 949	10 719 928	8 367 646
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations corporelles :				
Terrains	41 746 146	20 318 470	21 427 676	21 056 437
Constructions	252 527 932	209 648 708	42 879 224	42 564 664
Installations techniques, matériel et outillage industriels	120 139 660	105 933 772	14 205 888	14 076 700
Autres immobilisations corporelles	38 862 508	34 144 394	4 718 114	4 307 470
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	2 497 514	0	2 497 514	1 574 767
Immobilisations financières (1) :				
Participations à des organismes coopératifs agricoles	8 047 718	351 465	7 696 253	7 808 539
Autres participations	355 569 451	10 134 478	345 434 973	350 592 088
Créances rattachées à des participations	43 234 618	11 434	43 223 184	44 328 520
Autres titres immobilisés	734 928	35 841	699 087	698 944
Prêts	6 184 808	94 737	6 090 071	8 554 006
Autres immobilisations financières	5 835 571	197 083	5 638 488	6 865 303
ACTIF IMMOBILISE (III)	962 284 706	439 090 466	523 194 240	524 888 761
Stocks et en-cours :				
Matières premières et autres approvisionnements	5 993 079	0	5 993 079	6 852 177
En-cours de production	0	0	0	1 134 236
Produits finis	2 606 190	0	2 606 190	4 042 542
Marchandises	216 885 073	2 019 891	214 865 182	227 294 149
Créances (3) :				
Avances et acomptes versés sur commandes et apports	1 499 510	0	1 499 510	1 258 143
Créances associés coopérateurs et comptes rattachés	79 287 428	8 833 354	70 454 074	81 427 848
Créances clients et comptes rattachés	115 254 076	1 354 845	113 899 231	132 958 244
Autres créances	75 140 943	1 099	75 139 844	83 665 265
Capital à verser	0	0	0	0
Charges constatées d'avance	5 490 235	0	5 490 235	8 871 237
Valeurs mobilières de placement	179 288 815	0	179 288 815	190 028 251
Instruments financiers à terme et jetons détenus	0	0	0	758 930
Disponibilités	9 863 374	0	9 863 374	9 163 147
ACTIF CIRCULANT (IV)	691 308 723	12 209 190	679 099 533	747 454 169
Frais d'émission d'emprunt (V)	1 389 389		1 389 389	1 655 594
Primes de remboursement des emprunts (VI)	0		0	0
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)	0		0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	1 654 982 818	451 299 656	1 203 683 162	1 273 998 524
(1) dont à moins d'un an			7 090 576	3 333 422
(2) dont immobilisations incorporelles en-cours			10 480 666	7 621 006
(3) dont à plus d'un an			1 537 092	1 314 820

Comptes 2023 de la Coopérative agricole TERRENA

TERRENA		
PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Capital social	59 276 238	55 976 212
Droits d'entrée	0	0
Ecart de réévaluation	2 220 127	2 220 127
Réserve légale	55 353 995	54 346 792
Réserves indisponibles provenant des subventions	29 894 264	29 894 264
Réserves indisponibles provenant des opérations avec les tiers non associés	19 351 182	19 351 182
Réserves indisponibles provenant des dévolutions	8 366 404	8 366 404
Réserves indisponibles autres provenances	6 683 344	6 683 344
Réserves statutaires ou contractuelles	54 232 218	54 232 218
Réserves réglementées	38 578 523	38 318 494
Autres réserves	350 674 949	346 392 714
Report pour parfaire l'intérêt servi aux parts sociales	985 123	985 123
Report pour ristournes éventuelles	0	0
Report à nouveau débiteur	0	0
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	17 978 755	9 687 058
Subventions d'investissement à étaler	56 152	62 366
Provisions réglementées	5 766 595	66 595
CAPITAUX PROPRES (I)	649 417 869	626 582 893
Produits des émissions de titres participatifs	0	0
Avances conditionnées	0	0
AUTRES FONDS PROPRES (I bis)	0	0
Provisions pour risques	4 660 032	6 653 571
Provisions pour charges	29 084 551	22 782 832
PROVISIONS (II)	33 744 583	29 436 404
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes coopératifs	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	102 095 476	127 532 243
Emprunts et dettes financières diverses (2)	900 160	1 070 537
Instruments financiers à terme	310 195	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	34 353
Dettes associés coopérateurs et comptes rattachés	230 928 792	289 103 522
Caisses de péréquation, de compensation et autres caisses	3 722 676	3 022 146
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	112 105 748	109 173 331
Dettes fiscales et sociales	46 078 420	43 078 972
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 975 795	4 482 931
Autres dettes	17 689 344	39 302 384
Produits constatés d'avance	3 714 103	1 178 807
DETTES (1) (III)	520 520 710	617 979 227
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (IV)	0	0
TOTAL GENERAL (I + Ibis + II + III + IV)	1 203 683 162	1 273 998 524
(1) dont à plus d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	858 938	881 153
dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	519 661 771	617 063 720
(2) dont emprunts participatifs	0	0

Comptes 2023 de la Coopérative agricole TERRENA

TERRENA		
COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022
Ventes et cessions de marchandises	1 638 444 439	1 635 326 654
Production vendue et cédée	378 588 146	387 761 752
Fournitures de services	46 169 404	37 705 002
Produits des activités annexes	61 755 843	57 152 498
Montant du chiffre d'affaires net	2 124 957 832	2 117 945 905
Dont à l'exportation	26 033 623	60 954 756
Production stockée	-2 570 588	870 077
Production immobilisée	5 595 717	3 918 940
Subventions d'exploitation	1 060 835	12 813 422
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	8 848 599	5 745 294
Transferts de charges	4 856 201	6 028 867
Autres produits	283 705	394 120
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 143 032 301	2 147 716 625
Apports coopérateurs	1 120 574 899	1 138 467 222
Achats de matières premières et marchandises	723 270 952	761 468 213
Achats autres approvisionnements	734 733	1 171 980
Variation de stocks (matières premières, autres approv. , marchandises)	12 465 252	-22 606 515
Achats de sous-traitance	525 274	711 524
Achats non stockés de matières et fournitures	14 829 671	9 513 377
Autres achats et charges externes	103 327 135	103 706 320
Impôts, taxes et versements assimilés	4 848 732	4 600 172
Salaires et traitements	79 603 312	78 037 081
Charges sociales	29 761 802	29 919 593
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	18 793 688	17 407 032
Sur immobilisations : dotations aux provisions	0	0
Sur actif circulant : dotations aux provisions	3 650 284	3 090 175
Pour risques et charges : dotations aux provisions	11 836 793	7 459 834
Autres charges	4 893 683	4 203 919
CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 129 116 210	2 137 149 928
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	13 916 091	10 566 697
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun :		
Bénéfice transféré (III)	7 602	4 428
Perte transférée (IV)	0	0
Produits financiers :		
De participations à des coopératives agricoles	61 573	345 328
De participation	3 541 579	3 141 260
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	23 626	86 697
Autres intérêts et produits assimilés	10 036 786	4 405 021
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	48 147	787 649
Différences positives de change	95	1
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
PRODUITS FINANCIERS (V)	13 711 807	8 765 956
Charges financières :		
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 666 953	826 321
Intérêts et charges assimilées	7 874 852	7 464 037
Différences négatives de change	0	2 017
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
CHARGES FINANCIERES (VI)	9 541 806	8 292 375
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	4 170 001	473 581
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	18 093 694	11 044 705

TERRENA		
COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2023	31/12/2022
Sur opérations de gestion	592 973	1 058 979
Sur opérations en capital	12 311 617	4 053 529
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	2 794 087	4 758 121
PRODUITS EXCEPTIONNELS (IX)	15 698 676	9 870 629
Sur opérations de gestion	2 744 289	5 780 550
Sur opérations en capital	5 770 732	2 835 937
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	6 473 904	2 105 342
CHARGES EXCEPTIONNELLES (X)	14 988 925	10 721 828
RESULTAT EXCEPTIONNEL (IX - X)	709 752	-851 199
Participation des salariés aux fruits de l'expansion (XI)	302 376	166 448
Impôts sur les sociétés (XII)	522 315	340 000
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII + IX)	2 172 450 386	2 166 357 638
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + X + XI + XII)	2 154 471 631	2 156 670 579
EXCEDENT OU PERTE	17 978 755	9 687 058

ANNEXE AUX COMPTES

Annexe aux comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 dont :

- le total du bilan est de : 1 203 683 162,28 €
- le total des produits est de : 2 172 450 386,05 €
- le résultat est de : 17 978 754,92 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique majeur n'est à mentionner pour cet exercice 2023

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de TERRENA ont été établis suivant les principes résultant de la réglementation et suivant les normes et méthodes du Plan Comptable des coopératives agricoles défini par le règlement ANC 2021-01.

Le principe de prudence a été retenu conformément aux hypothèses de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes de calcul, de présentation et d'évaluation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est le coût historique.

2.1 Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées conformément aux règlements actifs ANC 2016-07.

Immobilisations Incorporelles

Les dispositions du PCG relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés ont été modifiées par le règlement 2015-06 homologué par un arrêté du 4 décembre 2015. Ce règlement distingue les actifs immobilisés dont la durée d'utilisation est limitée de ceux dont la durée d'utilisation n'est pas limitée. Cette règle s'applique de manière prospective pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016.

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie sont amorties selon le mode linéaire, sur les périodes suivantes :

- Logiciels et développements informatiques : 3 ans
- Licences : 5 ans

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est indéfinie ne sont pas amorties mais font l'objet, tous les ans, de tests de valeur ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Le cas échéant, une perte de valeur est enregistrée, comme décrit ci-dessous.

Cas particulier des malis techniques significatifs : ils ont été affectés aux actifs sous-jacents qu'ils représentent et amortis sur la durée de l'actif sous-jacent. La quote-part de mali non affectable est restée en fonds de commercial.

Tests de valeur des actifs incorporels

Conformément à l'article 832-5-2 du PCG, les immobilisations incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au minimum une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie.

Comptes 2023 de la Coopérative agricole TERRENA

Pour ce test, la société détermine la valeur recouvrable de l'actif correspondant à sa valeur de marché. Celle-ci est déterminée selon la méthode des comparables (inducteurs de chiffre d'affaires ou valeur d'usage sur la base d'un EBITDA normatif).

Lorsque la valeur recouvrable d'un actif incorporel est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée.

Immobilisations Corporelles

Evaluation des éléments corporels

- Coût d'acquisition, qui correspond au prix d'achat majoré des frais accessoires (biens acquis à titre onéreux),
- Coût de production (biens produits),
- Valeur vénale (biens acquis à titre gratuit).

L'immobilisation est ventilée par composant dès lors que la valeur globale de l'immobilisation est significative et dès lors que certains éléments de l'actif ont des durées d'utilisation différentes.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et sur les durées normales d'utilisation des biens et en mode dégressif pour le matériel informatique. Les taux appliqués sont les suivants :

- Constructions : 10 à 20 ans
- Installations techniques, matériel et outillage : 5 ans
- Matériel roulant : 4 à 5 ans
- Matériel et mobilier de bureau : 3 à 10 ans

Immobilisations Financières

Les titres de participation sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Leur valeur d'inventaire est appréciée à la clôture au regard de la quote-part de situation nette des entités détenues. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque celle-ci est inférieure au coût d'acquisition.

2.2 Stocks

Les produits en stocks sont évalués selon les méthodes suivantes :

- matières premières et autres approvisionnements : prix moyen pondéré d'achat,
- produits intermédiaires et finis : coût de revient,
- animaux : coût de revient pour la majorité des cas, ou référence à grille Nationale ou estimation,
- marchandises :
 - Pour les stocks d'agrofouritures : au prix moyen pondéré d'achat, remise de fin de campagne déduites.
 - Pour les stocks de céréales : prix d'apport, majoré du coût d'entrée en stocks (frais d'approche et de collecte des céréales) et majoré des compléments de prix.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur de réalisation risque d'être inférieure à la valeur ainsi déterminée. La provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. A noter pour les céréales de la filière nutrition animale (matières premières), une dépréciation est constituée à la clôture lorsque le cours de marché à la date de la clôture de l'exercice est inférieur au prix moyen pondéré d'achat.

2.3 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation cas par cas.

Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date d'arrêté des comptes.

2.4 Indemnités de fin de carrière

Le groupe comptabilise une provision au titre des engagements pour indemnités fin de carrière en provision pour risques sous déductions de ceux couverts par une police d'assurance sans appliquer la recommandation ANC 2013-02 sur l'hypothèse du taux d'actualisation.

Pour l'évaluation des indemnités de départ en retraite, la méthode des « unités de crédits projetés » est retenue.

En effet, le taux d'actualisation appliqué depuis 2004 à fin N résulte de la comparaison du taux retenu l'année N-1 et du taux IBBOX à fin décembre N. Il est pris 10% de l'écart entre ces deux taux pour déterminer le taux d'actualisation à appliquer à fin N. Ceci nous permet d'accompagner les variations de taux en étalant sur 10 ans leurs effets tant à la hausse qu'à la baisse. Le groupe juge pertinent d'étaler les variations de taux de référence sur cette durée car l'engagement représente des prestations payables en moyenne à environ 10 années.

Concernant les autres hypothèses, le calcul des engagements de retraite repose sur le principe du départ à la retraite qui inclut les charges sociales, elle prend en compte les indemnités conventionnelles selon les paramètres suivants :

- Quote-part de mois de salaire selon le niveau d'ancienneté et hiérarchique ;
- Coefficient de revalorisation en fonction des différents métiers du groupe ;
- Taux de turn-over : Les taux de sortie utilisés sont décroissants par tranche d'âge (entre 8,93% et nuls après 64 ans) ;
- Taux de mortalité (INSEE) ;
- Charges sociales à 47% pour les cadres et 36% pour les non-cadres.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le taux d'actualisation s'établit ainsi :

- Taux d'actualisation calculé à fin 2022 : 2,57%
- Taux IBBOX 31/12/2023 : 3,65%
- Ecart entre les deux taux : 1,08%
- Limitation de la variation à 10 % : 0,11%
- Taux d'actualisation calculé à fin 2023 : 2,68%

A la clôture, l'engagement d'indemnité de fin de carrière est enregistré en provision pour 19 609 284,35 euros contre 15 876 987,16 euros à l'ouverture.

2.5 Disponibilité

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur valeur nominale. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Concernant les disponibilités, s'agissant de sommes à exigibilité ou liquidité immédiate, elles sont évaluées à leur valeur en banque (valeur de marché) en fin d'exercice.

2.6 Ecritures Marché à terme

L'entreprise utilise les marchés à terme réglementés EURONEXT sur les matières premières, pour se couvrir contre le risque de variation de marge

Les outils utilisés sont des futures. Leur volume est cohérent avec les volumes physiques, aux spreads près.

Les opérations MAT sont suivies par récolte, par produit et par nature d'offre, ceci à l'aide de sous-comptes ouverts auprès du compensateur.

3.1 CHANGEMENT DE METHODE OU DE REGLEMENTATION

Aucun changement de méthode d'évaluation et de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun autre événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

4 SOCIETE MERE ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La coopérative Terrena est la société mère du périmètre de consolidation du Groupe Terrena.

5. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

5.1 Actif immobilisé (en K€)

5.1.1 Immobilisations incorporelles

RUBRIQUES	Valeur à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Virements poste à poste	Autres opérations	Valeur à la clôture
Frais d'établissement	0					0
Frais de recherche et de développement	0					0
Concessions, brevets, licences, marques,...	66 053	117	-6	9 157		75 321
Indemnités de non-rétablissement	809					809
Autres immobilisations incorporelles	73					73
Immobilisations incorporelles en cours	8 348	11 509		-9 157		10 701
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0					0
	75 284	11 626	-6	0	0	86 904

5.1.2 Immobilisations corporelles (en K€)

RUBRIQUES	Valeur à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Virements poste à poste	Autres opérations	Valeur à la clôture
Terrains	40 287	343	-440	1 555		41 746
Constructions	247 223	1 444	-1 733	5 594		252 528
Installations techniques, matériel et outillage industriel	118 390	1 121	-1 763	2 391		120 140
Autres immobilisations corporelles	37 014	2 534	-686			38 863
Immobilisations corporelles en cours	1 480	10 463	0	-9 445		2 498
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	94	0	0	-94		0
	444 490	15 906	-4 622	0	0	455 774

5. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

5.1.3 Immobilisations financières (en K€)

RUBRIQUES	Valeur à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Autres opérations	Valeur à la clôture
Titres de participation	359 749	570	-4 750		355 569
Parts sociales dans des organismes coopératifs agricoles	8 199	115	-266		8 048
Créances rattachées à des participations	44 340	0	-1 105		43 235
Autres titres immobilisés	735	0	0		735
Prêts aux adhérents	8 638	1 163	-3 617		6 185
Autres immobilisations financières	7 062		-1 227		5 836
	428 723	1 849	-10 965	0	419 607

Les participations à des organismes coopératifs supérieures à 1 000 K€ sont :

Union Vienne Loire : 1 645 K€ - Union In Vivo : 1 651 K€ - CCPA : 1 560 K€

Le dépôt de garantie relatif aux opérations du MATIF a été comptabilisé en autres immobilisations financières (compte 275) pour un montant de 5 601 K€ conformément au règlement ANC

5.2 Amortissements (en K€)

RUBRIQUES	Valeur à l'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres opérations	Valeur à la clôture
<u>Immobilisations incorporelles</u>					
Frais d'établissement	0				0
Frais de recherche et de développement	0				0
Concessions, Brevets	52 003	5 396	-6		57 393
Indemnités de non-rétablissement	765	8			773
Autres immobilisations incorporelles	54				54
TOTAL immobilisations incorporelles	52 823	5 404	-6	0	58 220
<u>Immobilisations corporelles</u>					
Terrains	19 231	1 265	-177		20 318
Constructions	204 659	6 674	-1 684		209 649
Installations techniques, matériel, outillage industriel	104 313	3 327	-1 707		105 934
Autres immobilisations corporelles	32 707	2 124	-686		34 144
TOTAL immobilisations corporelles	360 910	13 390	-4 254	0	370 045
	413 732	18 794	-4 260	0	428 265

Comptes 2023 de la Coopérative agricole TERRENA

5.3 Provisions pour dépréciation (en K€)

RUBRIQUES	Montant net début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Transfert Réserves	Autres opérations	Montant net fin de l'exercice
Titres de participation	9 157	987	-9			10 134
Parts sociales dans des organismes coopératifs agricoles	390		-39			351
Créances rattachées à des participations	11					11
Autres titres immobilisés	36	10				46
Prêts aux adhérents	84					84
Autres immobilisations financières	197					197
<i>Sous-total Immobilisations financières</i>	<i>9 876</i>	<i>997</i>	<i>-48</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>10 825</i>
Stocks de matières premières	480		-480			0
Stocks de produits finis	0					0
Stocks de marchandises	717	2 020	-717			2 020
<i>Sous-total Stocks et en-cours</i>	<i>1 197</i>	<i>2 020</i>	<i>-1 197</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 020</i>
<u>Créances</u>						
Sur créances coopérateurs et comptes rattachés	8 466	1 439	-1 072			8 833
Sur comptes clients	1 539	191	-376			1 355
Sur débiteurs divers	1					1
<i>Sous-total Créances</i>	<i>10 006</i>	<i>1 630</i>	<i>-1 448</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>10 189</i>
TOTAL DES PROVISIONS	21 079	4 648	-2 693	0	0	23 034

5.4 Créances (en K€)

RUBRIQUES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	43 235	0	43 235
Prêts (1)	6 185	1 489	4 696
Autres immobilisations financières	5 836	5 601	234
Total Actif immobilisé	55 255	7 091	48 164
De l'actif circulant			
Clients douteux et litigieux	1 537	0	1 537
Autres créances clients	113 717	113 717	0
Personnel et comptes rattachés	20	20	0
MSA et autres organismes sociaux	95	95	0
	Impôt sur les bénéfices	0	0
	TVA	15 561	15 561
Etat et autres collectivités publiques	Autres impôts et taxes	0	0
	Divers	107	107
Associés coopérateurs	79 287	79 287	0
Groupe et associés	49 991	49 991	0
Débiteurs divers	10 867	10 867	0
Total Actif circulant	271 182	269 645	1 537
Charges constatées d'avance	5 490	5 490	0
	331 927	282 226	49 702
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice	1 537		
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	3 617		

La société a eu recours à de l'affacturage clients à hauteur de 17,2 M€ au 31/12/2023 contre 15,1 M€ au 31/12/2022.

5.5 Produits à recevoir TTC (en K€)

NATURE	2022	2023
Fournisseurs - Avoirs à établir	6 451	7 677
Clients - Factures à établir	17 430	8 248
Organismes sociaux	83	92
Etat et collectivités	107	100
Associés coopérateurs - Avoirs à recevoir	460	642
Divers	611	515
	25 142	17 275

5.6 Charges constatées d'avance (en K€)

NATURE	2022	2023
Charges d'exploitation	8 862	5 444
Charges financières	9	46
	8 871	5 490

le solde 2022 est principalement composé des CCA relatifs aux opérations de couverture MATIF

6. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

6.1 Capitaux propres (en k€ avant affectation des résultats)

6.1.1 Variation du capital social

	Nombre en Milliers	Montant en k€
Parts début d'exercice	27 988	55 976
Souscriptions parts sociales	2 834	5 669
Remboursement parts sociales	-1 184	-2 369
Parts sociales fin d'exercice	29 638	59 276

Au 31 décembre 2023, le capital social se décompose en 29 638 119 parts de 2 euros.

6.1.2 Décomposition du capital social

	Parts d'Activité en k€	PAAP en k€	Total
Associés Coopérateurs	54 770	493	55 263
Associés Non Coopérateurs	500	551	1 050
Salariés	1 562	1 401	2 963
Parts sociales fin d'exercice	56 832	2 445	59 276

Le capital social le plus élevé de TERRENA depuis sa création, était celui :

- du 31/12/2023 pour un montant de 59 276 238€.

6.1.3.1 Variation des capitaux propres

Libellé	Solde d'ouverture	Variation du capital	Affectation du Résultat N-1	Ristournes, intérêts aux parts sociales	Régularisation en Réserve Intérêts aux parts N-1	Variation Prov Réglementées / Subv d'invest	Résultat N	Solde de Clôture
Capital Social ou individuel	55 976	3 300						59 276
Ecart de réévaluation	2 220							2 220
Réserve légale	54 347		1 007					55 354
Réserves Statutaires ou Contractuelles	54 232							54 232
Réserves Réglementées	102 614		260					102 874
Autres Réserves	346 393		4 181		102			350 675
Report à nouveau	985							985
Résultat	9 687		5 448	4 239			17 979	17 979
Subvention d'investissement	62					6		56
Provisions Réglementées	67					5 700		5 767
TOTAL	626 583	3 300	-	4 239	102	5 694	17 979	649 418

6.1.3.2 Variation des reports à nouveaux

Report pour parfaire l'intrêt servi aux parts sociales et pour ristournes éventuelles (détail par exercice de constitution - article 430-3 ANC 2021-01)

	Année	En K€
Affectation du Résultat	2006	1 000
Reprise Terrena Poitou	2017	1 000
Affectation du Résultat	2017	-1 015
Solde au 31/12/2023		985

Report pour ristournes éventuelles (détail par exercice de constitution - article 430-3 ANC 2021-01)

	Année	En K€
Solde au 31/12/2023		0

6.2.1 Provisions réglementées (en K€)

RUBRIQUES	Montant net début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Transfert Réserves	Autres opérations	Montant net fin de l'exercice
Provisions pour Aléas Agricoles	0	5 700	0			5 700
Amortissement Dérogatoire	67	0	0			67
TOTAL DES PROVISIONS	67	5 700	0	0	0	5 767

Suite à l'amendement en 2023 du Règlement ANC n° 2020-01 pour les coopératives agricoles, la coopérative a doté sur l'exercice 2023 des provisions pour engagement de soutien des coopérateurs face aux aléas agricoles (sanitaires et climatiques).

6.2.2 Provisions pour risques et charges (en K€)

RUBRIQUES	Montant net début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Transfert Réserves	Autres opérations	Montant net fin de l'exercice
Provisions pour risques	6 654	2 518	-4 512			4 660
Provisions pour pensions et obligations similaires	15 877	5 820	-2 088			19 609
Provision pour restructuration	1 678	0	-1 573			105
Autres provisions pour risques et charges	5 228	4 676	-533			9 370
TOTAL DES PROVISIONS	29 436	13 014	-8 706	0	0	33 744

6.3 Etat des dettes (en K€)

RUBRIQUES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	102 406	102 406	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus d'un an à l'origine	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes financières	900	41	133	726
Fournisseurs et comptes rattachés	112 106	112 106	0	0
Personnel et comptes rattachés	21 782	21 782	0	0
MSA et autres organismes sociaux	17 575	17 575	0	0
Impôts sur les bénéfices	850	850	0	0
Etat et autres collectivités publiques	TVA	3 776	3 776	0
Autres impôts, taxes	2 097	2 097	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 976	2 976	0	0
Associés coopérateurs	234 651	234 651	0	0
Groupe et associés	12 957	12 957	0	0
Autres dettes	4 732	4 732	0	0
Produits constatés d'avance	3 714	3 714	0	0
	520 521	519 662	133	726
Emprunts réalisés au cours de l'exercice	0			
Emprunts remboursés au cours de l'exercice	189			

6.4 Charges à payer TTC (en K€)

NATURE	2022 TTC	2023 TTC
Intérêts courus non échus	120	126
Fournisseurs - Factures non parvenues	31 644	29 944
Clients - Avoirs à établir	1 605	737
Dettes fiscales et sociales	28 266	31 544
Associés coopérateurs - Factures non parvenues	37 362	37 634
Autres dettes	1 251	523
	100 248	100 508

6.5 Produits constatés d'avance (en K€)

NATURE	2022	2023
Prestations facturées d'avance	1 179	3 714
	1 179	3 714

le solde 2023 est principalement composé des PCA relatifs aux opérations de couverture MATIF

6.6 Caisses de péréquation (en K€)

TYPE	Montant début de l'exercice	Affectations (-)	Prélèvements (+)	Montant fin de l'exercice
CCP OVINS	0			0
CAPLAIT 2020	150	-59	71	163
CAPLAIT 2021	42	-20	24	46
				0
				0
TOTAL	192	-79	95	209

Les modalités de fonctionnement de ces caisses sont décrites dans le règlement intérieur tant en ce qui concerne leur alimentation que les prélèvements

7. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**7.1 Evolution et répartition du chiffre d'affaires (en K€)**

Le chiffre d'affaires est passé de 2 117 946 K€ en 2022 à 2 124 958 K€ en 2023.

Répartition par marché géographique	En K€
France	2 098 924
Export	26 034
	2 124 958

Selon le type de coopératives :

Ventilation par objet	En K€
Collecte vente	1 459 558
Approvisionnement	607 413
Services	0
Produits annexes	57 987
	2 124 958

7.2 Charges et produits exceptionnels (en K€)

Le résultat exceptionnel est positif de 710 K€.

Il se décompose comme suit :	En K€
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	593
Produits de cessions d'éléments actifs immobilisés	12 194
Autres produits exceptionnels	117
Reprises sur provisions et dépréciations	2 502
Transferts de charges	292
Total des Produits exceptionnels	15 699
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 744
Valeur nette des actifs cédés	5 383
Autres charges exceptionnelles	388
Dotations exceptionnelles aux provisions	6 474
Total des Charges exceptionnelles	14 989
Résultat exceptionnel	710

La cession de deux filiales minoritaires impacte les comptes pour 4,7M€ de VNC en Charges Exceptionnelles et pour 10,6 M€ en Produits de cessions d'éléments actifs

7.3 Détail des Transferts de charges (en K€)

Le Total du poste transfert de charges est de 5 148K€

Il se décompose comme suit :	En K€
Remboursement d'assurances	531
Transfert de charges sur frais de personnel	2 978
Autres transferts de charges d'exploitation	1 347
Transfert de charges sur l'exceptionnel	292
Transfert de charges	5 148

8. AUTRES INFORMATIONS

8.1 Effectifs moyens (en temps contractuel – arrondi)

Catégories socio-professionnelles	2022	2023
Cadres et ingénieurs	460	454
Agents de maîtrise et techniciens	558	550
Employés	162	172
Ouvriers	468	457
	1 648	1 633

8.2 Montant des avances et des crédits alloués aux membres du conseil d'administration

Ces opérations ont été effectuées aux mêmes conditions qu'avec les autres associés coopérateurs

8.3 Montant des indemnités compensatrices aux administrateurs

Les indemnités allouées aux membres du Conseil d'Administration ont été comptabilisées pour un montant de 419K€ pour l'exercice 2023, montant inférieur à l'autorisation de l'assemblée générale qui était de 580K€.

9. ENGAGEMENTS HORS BILAN

9.1 Engagements reçus (en K€)

NATURE	en K€
Warrants agricoles	30 793

9.2 Engagements donnés (en K€)

Dans le cadre des pratiques du Groupe, la coopérative s'est engagée à apporter un soutien financier à un certain nombre de ses filiales.

NATURE	en K€
Cautions accordées aux organismes bancaires :	
<input type="checkbox"/> Cautions de sociétés du Groupe	530 945
<input type="checkbox"/> Cautions d'adhérents associés coopérateurs	30 983
Cautions accordées à d'autres organismes	72 493

TERRENA
Coopérative Agricole à capital variable
La Noëlle
44150 ANCENIS-SAINT-GEREON
429 707 292 RCS NANTES
Agrément HCCA n° 10983

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 MAI 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 mai à 10 heures, les délégués de sections de TERRENA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au Centre de Congrès Jean Monnier – 33 Boulevard Carnot – 49100 ANGERS, sur la convocation faite suivant l'avis inséré dans le journal d'annonces légales Ouest France édition Loire Atlantique 44 du 13 mars 2024, ainsi que par convocation individuelle adressée à chaque associé.

Monsieur Stanislas DE GASTINES, représentant le Cabinet ERNST & YOUNG AUDIT, et Monsieur Olivier DESTRUEL, représentant le Cabinet PRICE WATERHOUSE COOPERS AUDIT, Commissaires aux Comptes, sont présents ; les Commissaires aux Comptes ayant été convoqués à la présente Assemblée par lettre recommandée avec accusé de réception datée du 12 mars 2024.

Une liste de présence mentionnant les délégués de sections présents ou représentés à l'Assemblée est établie.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier CHAILLOU, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Ionela JIANU – 22 L'Aurière – 44330 LA CHAPELLE HEULIN,

et Monsieur Thibaut LAMBERT – Les Paluelles – 49520 BOUILLE MENARD,

délégués du collège des associés coopérateurs, sont désignées comme scrutateurs et forment avec le Président le bureau de l'Assemblée.

Monsieur Alain LE FLOCH, Directeur Général de la Coopérative, est nommé comme secrétaire de séance.

Le Président indique que l'Assemblée Générale Ordinaire peut délibérer valablement si elle est composée d'un nombre de délégués présents ou représentés, au moins égal au tiers du nombre des délégués désignés par les assemblées de sections. Il constate alors que, d'après la liste de présence, 205 délégués de sections sur les 282 élus, sont présents ou représentés. En conséquence, il déclare l'Assemblée Générale Ordinaire ouverte.

.....

Le vote des résolutions intervient ensuite.

1^{ère} résolution – Approbation des comptes annuels clos le 31 décembre 2023
(vote par les 2 collèges)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes approuve les comptes annuels de la Coopérative pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par lesdits comptes ou résumées dans les rapports.

.....

8^{ème} résolution – Dotation des réserves obligatoires (vote par les 2 collèges)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et constaté un bénéfice de 17 978 754,90 euros décide de doter les réserves obligatoires suivantes :

Réserve indisponible résultant des opérations avec les tiers non associés :... 707 170,00 euros
Réserve légale :1 727 158,49 euros

Après dotation des réserves obligatoires, l'excédent net répartissable s'élève à 15 544 426,41 euros.

9^{ème} résolution - Distribution d'un intérêt aux parts à avantages particuliers
(vote par les 2 collèges)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de servir, pour le présent exercice, un intérêt aux parts à avantages particuliers au taux de 3,80 % l'an pour les associés coopérateurs et pour les associés non coopérateurs représentant un total de 92 899,00 euros.

Les éventuels reliquats provenant du calcul individuel des intérêts aux parts seront affectés au poste « réserves facultatives ».

10^{ème} résolution - Distribution d'un intérêt aux parts sociales (vote par les 2 collèges)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de servir, pour le présent exercice, un intérêt aux parts sociales libérées au taux de 3,55 % l'an pour les associés coopérateurs et pour les associés non coopérateurs représentant un total de 2 017 520,00 euros.

L'intérêt aux parts sociales sera capitalisé à concurrence de 20 % du montant pour les associés coopérateurs non à jour de leur capital statutaire.

Les éventuels reliquats provenant du calcul individuel des intérêts aux parts seront affectés au poste « réserves facultatives ».

11^{ème} résolution – Distribution de ristournes (vote par les 2 collèges)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer les ristournes suivantes :

Ristournes approvisionnements semences (2,25 %) :..... 1 009 335,22 euros
Ristournes approvisionnements engrais/phytos (1,50 %) :..... 1 740 444,12 euros
Ristournes approvisionnements nutrition animale (1,50 %) : 2 601 888,07 euros

Représentant un montant total de 5 351 667,41 euros.

Les ristournes seront capitalisées par les associés coopérateurs non à jour de leur capital statutaire.

Les éventuels reliquats provenant du calcul individuel des ristournes seront affectés au poste « réserves facultatives ».

12^{ème} résolution – Constitution d'une provision pour parfaire l'intérêt aux parts sociales (vote par les 2 collèges)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de constituer une provision de 2 100 000,00 euros pour parfaire l'intérêt servi aux parts sociales.

13^{ème} résolution – Dotation de la réserve facultative (vote par les 2 collègues)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que le solde de l'excédent net répartissable est affecté en « Réserve facultative ».

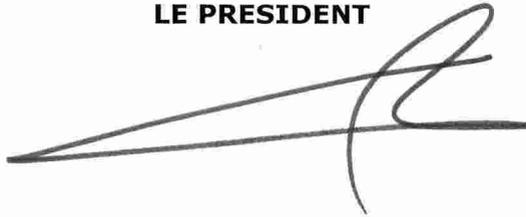
.....

Ces résolutions mises au vote électronique ayant recueilli plus de la majorité des suffrages exprimés sont adoptées (voir le détail des votes en annexe).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT**

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a large, stylized loop and a vertical stroke extending downwards.

TERRRENA
LA NOËLLE
44150 ANCENIS
429 707 292 RCS NANTES



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
2BIS QUAI FRANCOIS MITTERRAND
IMMEUBLE RHUYS
44262 NANTES CEDEX 2

CB 89,00 €

A Ancenis, Le 06 Septembre 2024,

Objet : Dépôt des comptes annuels

Monsieur le Greffier,

Nous vous adressons par la présente, en un exemplaire, aux fins de dépôt au greffe, les documents certifiés conformes suivants :

- Le rapport du Commissaire aux Comptes incluant les comptes sociaux annuels de notre société (bilan, compte de résultat, annexes),
- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire signé,

Vous trouverez ci-joints les documents des comptes consolidés certifiés conformes suivants :

- Le rapport du Commissaire aux Comptes incluant les comptes consolidés annuels de notre groupe (bilan, compte de résultat, annexes),
- Le rapport sur la gestion des comptes consolidés du groupe.

Nous joignons à notre envoi un chèque de 89.00 €, correspondant au montant des frais de dépôt, à l'ordre du « Greffe du Tribunal de Commerce de Nantes ».

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre-Olivier QUILLAUD
Comptable général